

BIR1PM

2013 - 2014

Année d'études préparatoire au master bioingénieur

(toutes qualifications)

A Louvain-la-Neuve - 1 année - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais : **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences agronomiques et ingénierie biologique**Organisé par: **Faculté d'ingénierie biologique, agronomique et
environnementale (AGRO)**Code du programme: **bir1pm****Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	5
- Programme par matière	5

BIR1PM - Introduction

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer un des programmes de master bioingénieur.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire de type court ou de type long (voir conditions d'admissions).

L'année préparatoire est également accessible

- sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle
- sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier).

Votre futur job

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant et du programme de master bioingénieur auquel il se destine, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en sciences de l'ingénieur : orientation bioingénieur.

BIR1PM - Conditions d'admission

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir le site des passerelles

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

- **Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :**

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "*par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.*

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

- **Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

Les candidats doivent être porteur d'un des diplômes de bachelier définis dans le décret "Passerelle".

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Les demandes d'admission sont à adresser au Vice-Doyen, le professeur Patrick Bogaert, Croix du Sud 2 bte L7.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve.

BIR1PM - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de l'année préparatoire permet à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer un des programmes de master bioingénieur.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

L'évaluation des cours du programme se fera conformément au descriptif repris au cahier des charges de chacun des cours. Ces cahiers des charges sont visibles au sein du Programme d'études sur le web.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

BIR1PM - Gestion et contacts

Pour tout renseignement concernant l'année préparatoire, veuillez prendre contact avec le conseiller aux études, Professeur [Patrick Bogaert](#) ou écrire un mail à inf-agro@uclouvain.be

Gestion du programme

Entite de la structure AGRO

Sigle	AGRO	
Dénomination	Faculté des bioingénieurs	
Adresse	Croix du Sud, 2 bte L7.05.01 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 37 19 - Fax 010 47 47 45	
Site web	https://www.uclouvain.be/agro	
Secteur	Secteur des sciences et technologies (SST)	
Faculté	Faculté des bioingénieurs (AGRO)	
Mandats	Philippe Baret Christine Devlesaver	Doyen Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme - Master Bioingénieur-Sciences agronomiques (BIRA) Commission de programme - Master Bioingénieur-Chimie et bioindustries (BIRC) Commission de programme - Master Bioingénieur-Sciences & technologies de l'environnement (BIRE) Commission de programme - Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur (CBIR) Commission de programme interfacultaire en Sciences et gestion de l'environnement (ENVI)	

Responsable académique du programme : [Patrick Bogaert](#)

Jury

Président de jury : **Pierre Bertin**
Secrétaire de jury : **Pierre Delmelle**

Personnes de contact

BIR1PM - Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant et du programme de master bioingénieur auquel il se destine, le programme de maximum de 60 crédits sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études. Ces cours seront choisis au sein du programme de [bachelier en sciences de l'ingénieur : orientation bioingénieur](#).

